

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département Haute Loire – Arrondissement d'Yssingeaux - Canton d'Aurec sur Loire
Commune d'Aurec sur Loire
EXTRAIT DU REGISTRE
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUREC SUR LOIRE

Le 8 avril 2024, à 19 heures

Le Conseil Municipal de la Commune d'AUREC SUR LOIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie – salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Claude VIAL, Maire
Date de convocation du Conseil municipal : 26 mars 2024

PRESENTS : Claude VIAL, Florence TEYSSIER, Nathalie JOLIVET, Sébastien ARNAUD, Laurent ROUSSET, Laura GRIMA, Clotaire DOMGAKEMGNI, Joëlle GOMEZ, Bernard BOURGIE, Marcel PAULET, Christophe DEVUN, Alexandre VERGNON, Thierry LEPROUST, Stéphanie CUSSONNET, Michel BEAL, Marie BONNAVAND, Yvon VALEYRE, Christelle RASPILAIRE, Maurice CHAMPAVERE, Pierre FERRET,

EXCUSES REPRESENTES : Pascal HAURY par Sébastien ARNAUD, Caroline MONCHANIN par Marcel PAULET, Pauline GRANGER par Nathalie JOLIVET, Sébastien DIONET par Joëlle GOMEZ, Maryse PARRAT par Laurent ROUSSET, Elisabeth MOULIN par Christophe DEVUN, Lucie VARILLON par Alexandre VERGNON, Josiane JANISSET par Christelle RASPILAIRE, Patrice PEYRARD par Yvon VALEYRE,

EXCUSEES NON REPRESENTEES : 0

Nombre de conseillers :	En Exercice : 29	Présents : 20
	Excusés représentés : 9	Excusés non représentés : 0
	Absents : 0	Votants : 29

Mr Alexandre VERGNON a été élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° : 2024_DEL_031

OBJET : Compte de Gestion des receveurs 2023 de la Commune d'Aurec sur Loire : Budget Annexe Camping

Le Conseil Municipal, délibérant sur :

le compte de gestion du Budget Annexe Camping de l'exercice 2023, dressé par le Trésorier Général de Monistrol sur Loire, après s'être fait présenter les différents documents budgétaires de l'exercice, considérant que toutes les écritures sont régulières,

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 25 ; Contre : 0 ; Abstention : 4- M. VALEYRE, M. VALEYRE pour M. PEYRARD, M. CHAMPAVERE, M. FERRET)

à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées au cours de l'exercice 2023,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le Compte de Gestion afférent au Budget Annexe Camping dressé pour l'Exercice 2023 par les Receveurs, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part (Section Fonctionnement : Dépenses = 19 771.06 €, Recettes = 20 000.30 € - Section Investissement : Dépenses = 0.00 €, Recettes = 3 468.00 €)

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures

Le Maire,
Claude VIAL



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. La Juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.
La présente délibération sera inscrite au registre des délibérations du conseil municipal, publiée sur le site internet de la Mairie et transmise au contrôle de légalité.

Auteur : Claude VIAL – Maire - Transmis au contrôle de légalité et Publié sur le site de la Mairie : le 11/04/2024

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département Haute Loire – Arrondissement d'Yssingeaux - Canton d'Aurec sur Loire
Commune d'Aurec sur Loire
EXTRAIT DU REGISTRE
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUREC SUR LOIRE

Le 8 avril 2024, à 19 heures

Le Conseil Municipal de la Commune d'AUREC SUR LOIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie – salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Claude VIAL, Maire
Date de convocation du Conseil municipal : 26 mars 2024

PRESENTS : Claude VIAL, Florence TEYSSIER, Nathalie JOLIVET, Sébastien ARNAUD, Laurent ROUSSET, Laura GRIMA, Clotilde DOMGAKEMGNI, Joëlle GOMEZ, Bernard BOURGIE, Marcel PAULET, Christophe DEVUN, Alexandre VERGNON, Thierry LEPROUST, Stéphanie CUSSONNET, Michel BEAL, Marie BONNAVAND, Yvon VALEYRE, Christelle RASPILAIRE, Maurice CHAMPAVERE, Pierre FERRET,

EXCUSES REPRESENTES : Pascal HAURY par Sébastien ARNAUD, Caroline MONCHANIN par Marcel PAULET, Pauline GRANGER par Nathalie JOLIVET, Sébastien DIONET par Joëlle GOMEZ, Maryse PARRAT par Laurent ROUSSET, Elisabeth MOULIN par Christophe DEVUN, Lucie VARILLON par Alexandre VERGNON, Josiane JANISSET par Christelle RASPILAIRE, Patrice PEYRARD par Yvon VALEYRE,

EXCUSEES NON REPRESENTES : 0

Nombre de conseillers :	En Exercice : 29	Présents : 20
	Excusés représentés : 9	Excusés non représentés : 0
	Absents : 0	Votants : 29

Mr Alexandre VERGNON a été élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° : 2024_DEL_032

OBJET : Compte de Gestion des receveurs 2023 de la Commune d'Aurec sur Loire : Budget Annexe Maison Médicale

Le Conseil Municipal, délibérant sur :

le compte de gestion du Budget Annexe Maison Médicale de l'exercice 2023, dressé par le Trésorier Général de Monistrol sur Loire, après s'être fait présenter les différents documents budgétaires de l'exercice, considérant que toutes les écritures sont régulières,

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 25 ; Contre : 0 ; Abstention : 4- M. VALEYRE, M. VALEYRE pour M. PEYRARD, M. CHAMPAVERE, M. FERRET)

à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées au cours de l'exercice 2023,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le Compte de Gestion afférent au Budget Annexe Maison Médicale dressé pour l'Exercice 2023 par les Receveurs, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part (Section Fonctionnement : Dépenses = 26 513.09 €, Recettes = 30 406.58 € - Section Investissement : Dépenses = 46 666.68 €, Recettes = 0.00 €)

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures

Le Maire

Claude VIAL



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. La Juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.
La présente délibération sera inscrite au registre des délibérations du conseil municipal, publiée sur le site internet de la Mairie et transmise au contrôle de légalité.

Auteur : Claude VIAL – Maire - Transmis au contrôle de légalité et Publié sur le site de la Mairie : le 11/04/2024

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département Haute Loire – Arrondissement d'Yssingeaux - Canton d'Aurec sur Loire
Commune d'Aurec sur Loire
EXTRAIT DU REGISTRE
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUREC SUR LOIRE

Le 8 avril 2024, à 19 heures

Le Conseil Municipal de la Commune d'AUREC SUR LOIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie – salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Claude VIAL, Maire
Date de convocation du Conseil municipal : 26 mars 2024

PRESENTS : Claude VIAL, Florence TEYSSIER, Nathalie JOLIVET, Sébastien ARNAUD, Laurent ROUSSET, Laura GRIMA, Clotilde DOMGAKEMGNI, Joëlle GOMEZ, Bernard BOURGIE, Marcel PAULET, Christophe DEVUN, Alexandre VERGNON, Thierry LEPROUST, Stéphanie CUSSENET, Michel BEAL, Marie BONNAVAND, Yvon VALEYRE, Christelle RASPILAIRE, Maurice CHAMPAVERE, Pierre FERRET,

EXCUSES REPRESENTES : Pascal HAURY par Sébastien ARNAUD, Caroline MONCHANIN par Marcel PAULET, Pauline GRANGER par Nathalie JOLIVET, Sébastien DIONET par Joëlle GOMEZ, Maryse PARRAT par Laurent ROUSSET, Elisabeth MOULIN par Christophe DEVUN, Lucie VARILLON par Alexandre VERGNON, Josiane JANISSET par Christelle RASPILAIRE, Patrice PEYRARD par Yvon VALEYRE,

EXCUSEES NON REPRESENTES : 0

Nombre de conseillers :	En Exercice : 29	Présents : 20
	Excusés représentés : 9	Excusés non représentés : 0
	Absents : 0	Votants : 29

Mr Alexandre VERGNON a été élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° : 2024_DEL_033

OBJET : Compte de Gestion des receveurs 2023 de la Commune d'Aurec sur Loire : Budget Annexe Petit Train Touristique

Le Conseil Municipal, délibérant sur :

le compte de gestion du Budget Annexe Petit Train Touristique de l'exercice 2023, dressé par le Trésorier Général de Monistrol sur Loire, après s'être fait présenter les différents documents budgétaires de l'exercice, considérant que toutes les écritures sont régulières,

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 25 ; Contre : 0 ; Abstention : 4- M. VALEYRE, M. VALEYRE pour M. PEYRARD, M. CHAMPAVERE, M. FERRET)

à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées au cours de l'exercice 2023,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le Compte de Gestion afférent au Budget Annexe Petit Train Touristique dressé pour l'Exercice 2023 par les Receveurs, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part (Section Fonctionnement : Dépenses = 3 061.62 €, Recettes = 3 800.00 €)

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures

Le Maire,

Claude VIAL



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. La Juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.
La présente délibération sera inscrite au registre des délibérations du conseil municipal, publiée sur le site internet de la Mairie et transmise au contrôle de légalité.

Auteur : Claude VIAL – Maire - Transmis au contrôle de légalité et Publié sur le site de la Mairie : le 11/04/2024

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département Haute Loire – Arrondissement d'Yssingeaux - Canton d'Aurec sur Loire
Commune d'Aurec sur Loire
EXTRAIT DU REGISTRE
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUREC SUR LOIRE

Le 8 avril 2024, à 19 heures

Le Conseil Municipal de la Commune d'AUREC SUR LOIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie – salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Claude VIAL, Maire
Date de convocation du Conseil municipal : 26 mars 2024

PRESENTS : Claude VIAL, Florence TEYSSIER, Nathalie JOLIVET, Sébastien ARNAUD, Laurent ROUSSET, Laura GRIMA, Clotilde DOMGAKEMGNI, Joëlle GOMEZ, Bernard BOURGIE, Marcel PAULET, Christophe DEVUN, Alexandre VERGNON, Thierry LEPROUST, Stéphanie CUSSONNET, Michel BEAL, Marie BONNAVAND, Yvon VALEYRE, Christelle RASPILAIRE, Maurice CHAMPAVERE, Pierre FERRET,

EXCUSES REPRESENTES : Pascal HAURY par Sébastien ARNAUD, Caroline MONCHANIN par Marcel PAULET, Pauline GRANGER par Nathalie JOLIVET, Sébastien DIONET par Joëlle GOMEZ, Maryse PARRAT par Laurent ROUSSET, Elisabeth MOULIN par Christophe DEVUN, Lucie VARILLON par Alexandre VERGNON, Josiane JANISSET par Christelle RASPILAIRE, Patrice PEYRARD par Yvon VALEYRE,

EXCUSEES NON REPRESENTES : 0

Nombre de conseillers :	En Exercice : 29	Présents : 20
	Excusés représentés : 9	Excusés non représentés : 0
	Absents : 0	Votants : 29

Mr Alexandre VERGNON a été élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° : 2024_DEL_034

OBJET : Compte de Gestion des receveurs 2023 de la Commune d'Aurec sur Loire : Budget Annexe Autopartage

Le Conseil Municipal, délibérant sur :

le compte de gestion du Budget Annexe Autopartage de l'exercice 2023, dressé par le Trésorier Général de Monistrol sur Loire, après s'être fait présenter les différents documents budgétaires de l'exercice, considérant que toutes les écritures sont régulières,

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 25 ; Contre : 0 ; Abstention : 4- M. VALEYRE, M. VALEYRE pour M. PEYRARD, M. CHAMPAVERE, M. FERRET)

à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées au cours de l'exercice 2023,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le Compte de Gestion afférent au Budget Annexe Autopartage dressé pour l'Exercice 2023 par les Receveurs, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part (Section Fonctionnement : Dépenses = 1 765.00 €, Recettes = 0.95 €)

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures

Le Maire,

Claude VIAL



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. La Juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.
La présente délibération sera inscrite au registre des délibérations du conseil municipal, publiée sur le site internet de la Mairie et transmise au contrôle de légalité.

Auteur : Claude VIAL – Maire - Transmis au contrôle de légalité et Publié sur le site de la Mairie : le

11/04/2024

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département Haute Loire – Arrondissement d'Yssingaux - Canton d'Aurec sur Loire
Commune d'Aurec sur Loire
EXTRAIT DU REGISTRE
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUREC SUR LOIRE

Le 8 avril 2024, à 19 heures

Le Conseil Municipal de la Commune d'AUREC SUR LOIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie – salle du conseil municipal, sous la présidence de Monsieur Claude VIAL, Maire
Date de convocation du Conseil municipal : 26 mars 2024

PRESENTS : Claude VIAL, Florence TEYSSIER, Nathalie JOLIVET, Sébastien ARNAUD, Laurent ROUSSET, Laura GRIMA, Clotilde DOMGAKEMGNI, Joëlle GOMEZ, Bernard BOURGIE, Marcel PAULET, Christophe DEVUN, Alexandre VERGNON, Thierry LEPROUST, Stéphanie CUSSONNET, Michel BEAL, Marie BONNAVAND, Yvon VALEYRE, Christelle RASPILAIRE, Maurice CHAMPAVERE, Pierre FERRET,

EXCUSES REPRESENTES : Pascal HAURY par Sébastien ARNAUD, Caroline MONCHANIN par Marcel PAULET, Pauline GRANGER par Nathalie JOLIVET, Sébastien DIONET par Joëlle GOMEZ, Maryse PARRAT par Laurent ROUSSET, Elisabeth MOULIN par Christophe DEVUN, Lucie VARILLON par Alexandre VERGNON, Josiane JANISSET par Christelle RASPILAIRE, Patrice PEYRARD par Yvon VALEYRE,

EXCUSEES NON REPRESENTES : 0

Nombre de conseillers :	En Exercice : 29	Présents : 20
	Excusés représentés : 9	Excusés non représentés : 0
	Absents : 0	Votants : 29

Mr Alexandre VERGNON a été élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° : 2024_DEL_035

OBJET : Compte de Gestion des receveurs 2023 de la Commune d'Aurec sur Loire : Budget Annexe Energies Renouvelables

Le Conseil Municipal, délibérant sur :

le compte de gestion du Budget Annexe Energies Renouvelables de l'exercice 2023, dressé par le Trésorier Général de Monistrol sur Loire, après s'être fait présenter les différents documents budgétaires de l'exercice, considérant que toutes les écritures sont régulières,

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 25 ; Contre : 0 ; Abstention : 4- M. VALEYRE, M. VALEYRE pour M. PEYRARD, M. CHAMPAVERE, M. FERRET)

à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- Statuant sur l'ensemble des opérations effectuées au cours de l'exercice 2023,
- Statuant sur l'exécution du budget de l'exercice 2023,
- Statuant sur la comptabilité des valeurs inactives,

Déclare que le Compte de Gestion afférent au Budget Annexe Energies Renouvelables dressé pour l'Exercice 2023 par les Receveurs, visé et certifié conforme par l'Ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part (Section Fonctionnement : Dépenses = 380.00 €, Recettes = 0.00 € - Section Investissement : Dépenses = 5 858.10 €, Recettes = 327 552.00 €)

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures

Le Maire,

Claude VIAL



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. La Juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.
La présente délibération sera inscrite au registre des délibérations du conseil municipal, publiée sur le site internet de la Mairie et transmise au contrôle de légalité.

Auteur : Claude VIAL – Maire - Transmis au contrôle de légalité et Publié sur le site de la Mairie : le

11/04/2024

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département Haute Loire – Arrondissement d'Yssingeaux - Canton d'Aurec sur Loire
Commune d'Aurec sur Loire
EXTRAIT DU REGISTRE
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUREC SUR LOIRE

Le 8 avril 2024, à 19 heures

Le Conseil Municipal de la Commune d'AUREC SUR LOIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie – salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Bernard BOURGIE, Adjoint, Date de convocation du Conseil municipal : 26 mars 2024

PRESENTS : Florence TEYSSIER, Nathalie JOLIVET, Sébastien ARNAUD, Laurent ROUSSET, Laura GRIMA, Clotaire DOMGA KEMGNI, Joëlle GOMEZ, Bernard BOURGIE, Marcel PAULET, Christophe DEVUN, Alexandre VERGNON, Thierry LEPROUST, Stéphanie CUSSONNET, Michel BEAL, Marie BONNAVAND, Yvon VALEYRE, Christelle RASPILAIRE, Maurice CHAMPAVERE, Pierre FERRET,

EXCUSES REPRESENTES : Pascal HAURY par Sébastien ARNAUD, Caroline MONCHANIN par Marcel PAULET, Pauline GRANGER par Nathalie JOLIVET, Sébastien DIONET par Joëlle GOMEZ, Maryse PARRAT par Laurent ROUSSET, Elisabeth MOULIN par Christophe DEVUN, Lucie VARILLON par Alexandre VERGNON, Josiane JANISSET par Christelle RASPILAIRE, Patrice PEYRARD par Yvon VALEYRE,

EXCUSEES NON REPRESENTES : 0

ABSENT : Claude VIAL

Nombre de conseillers :	En Exercice : 29	Présents : 19
	Excusés représentés : 9	Excusés non représentés : 0
	Absents : 1	Votants : 28

Mr Alexandre VERGNON a été élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° : 2024_DEL_036

OBJET : Compte Administratif 2023 de la Commune d'Aurec sur Loire : Budget Général

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le Compte de Gestion 2023 afférent, délibérant sur :

le Compte Administratif du Budget Général de la commune de l'exercice 2023, dressé par Monsieur Claude VIAL, Maire, après s'être fait présenter les différents documents budgétaires de l'exercice,

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 24 ; Contre : 0 ; Abstention : 4- M. VALEYRE, M. VALEYRE pour M. PEYRARD, M. CHAMPAVERE, M. FERRET)

à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif,
- Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- Constate l'état des restes à réaliser pour un montant de 761043.60 € en dépenses et 1 609 894.96 € en recettes,
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés dans le document joint et l'annexe II-A1 dudit compte,

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures

P/o Le Maire, l'adjoint délégué,
Bernard BOURGIE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. La Juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.
La présente délibération sera inscrite au registre des délibérations du conseil municipal, publiée sur le site internet de la Mairie et transmise au contrôle de légalité.

Auteur : Claude VIAL – Maire - Transmis au contrôle de légalité et Publié sur le site de la Mairie : le 11 AVR. 2024

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 19

Nombre de suffrages exprimés : 28

VOTES :

Pour : 24

Contre : 0

Abstentions : 4

Date de convocation : 26/03/2024

Présenté par Le Maire (1),
A Aurec-sur-Loire, le 08/04/2024Délibéré par l'assemblée le Conseil Municipal (2), réunie en session ordinaire
A Aurec-sur-Loire, le 08/04/2024
Les membres de l'assemblée délibérante le Conseil Municipal (2),(3),

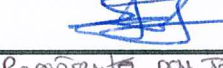


L'Adjoint

B

BOURGIE

Alexandre VERGNON	
Bernard BOURGIE	
Caroline MONCHANIN	Représentée par Naucel Paulet
Christelle RASPILAIRE	
Christophe DEVUN	
Clotaire DOMGA KEMGNI	
Elisabeth MOULIN	Représentée par Christophe Devun
Florence TEYSSIER	
Josiane JANISSET	Représentée par Christelle Raspilaire
Joëlle GOMEZ	
Laura GRIMA	
Laurent ROUSSET	
Lucie VARILLON	Représentée par Alexandrie Vergnon
Marcel PAULET	
Maria BONNAVAND	
Maryse PARRAT	Représentée par Laurent Rousset
Maurice CHAMPAVERE	
Michel BEAL	
Nathalie JOLIVET	
Pascal HAURY	Représentée par Sébastien ARNAUD

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Patrice PEYRARD	Représenté par Yvon Valeyre
Pauline GRANGER	Représentée par Nathalie Tolibek
Pierre FERRET	
Stéphanie CUSSONNET	
Sébastien ARNAUD	
Sébastien DIONET	Représenté par Joëlle GORIEZ
Thierry LEPROUST	
Yvon VALEYRE	

11 AVR. 2024

Certifié exécutoire par Le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 11 AVR. 2024, et de la publication le 11 AVR. 2024

A Aurec/Loire,
le 8641324

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

L'Adjoint

B BOURGIE



COMPTE ADMINISTRATIF 2023**NOTE EXPLICATIVE de SYNTHÈSE**

La Loi portant sur la Nouvelle Organisation Territoriale de la République (NOTRe) et notamment son article 1078 sur les dispositions financières et budgétaires, actualise les informations financières à annexer aux documents budgétaires, et précise la rédaction d'une note explicative de synthèse.

- **Informations statistiques** : la Commune compte une population totale de 6 166 habitants, qui est en constante évolution. 1074 élèves sont scolarisés dans les établissements locaux, dont 604 en enseignement pré-élémentaire et élémentaire, et 470 en collège.
- **Priorités budgétaires** : elles ont été définies lors du Débat d'Orientation Budgétaire de l'exercice et indiquaient :
 - fiscalité : pas de changement des taux
 - la recherche de solutions intercommunales de mutualisation
 - la recherche de nouvelles ressources de fonctionnement
 - la recherche de nouvelles ressources d'investissement
 - un réglage des financements qui recherche un meilleur équilibre entre le contribuable et l'utilisateur
 - un développement économe des ressources naturelles et des deniers publics
 - une externalisation des services produits à la population chaque fois qu'il est possible de gagner en performance ou en qualité au regard d'un contexte économique et financier instable.

- **Exécution Budgétaire -Budget Principal**

Pour le **Budget de Fonctionnement** : les dépenses se sont élevées à 5 573 595.46 € et les recettes à 6 952 704.21 €, soit un **excédent de 1 379 108.75 €**

Pour le **Budget d'Investissement** : les dépenses se sont élevées à 4 821 066.20 € et les recettes à 4 621 333.98 € soit un **déficit de 199 732.22 €**.

- **Affectation du résultat 2023:**

L'excédent de l'exercice 2023 (1 379 108.75 €) ajouté à l'excédent antérieur reporté (531 621.21 €) génère un résultat de clôture de **1 910 729.96 €**, à affecter pour **1 100 000 € en section d'investissement** et pour **810 729.96 €** en report de **fonctionnement** au budget 2024 .

- **Fiscalité Locale** : les taux d'imposition votés lors du Budget Primitif :

Taxe d'Habitation : **11 %**

Taxe Foncière sur les Propriétés Bâties : **21,50 % +21,90 % du département soit un total de 43,40 %**

Taxe Foncière sur les Propriétés non-Bâties : **65 ,72 %**

Ils ont généré 2 590 798.34 € de recettes , soit **37.2632 %** des recettes totales de fonctionnement .

- **Présentation agrégée du Budget Principal et des Budgets Annexes :**

Outre, le Budget Principal, la Commune d' AUREC SUR LOIRE gère 7 budgets annexes :
Camping, Restaurant Scolaire, Petit Train Touristique, Local commercial , Maison
Médicale, Autopartage et Energies renouvelables .

La consolidation des 8 budgets fait ressortir pour cet exercice 2023 :

-en Fonctionnement :

un total de dépenses de : **5 915 532.82 €**

un total de recettes de : **7 924 957.88 €**

-en Investissement :

un total de dépenses de: **5 117 388.03 €**

un total de recettes de : **5 336 847.29 €**

- **Effectifs de la Collectivité :**

Ils sont pour ce qui relève de la Fonction Publique territoriale de 27.03 équivalents temps plein annuel travaillé.

REPUBLIQUE FRANCAISE
Département Haute Loire – Arrondissement d'Yssingeaux - Canton d'Aurec sur Loire
Commune d'Aurec sur Loire
EXTRAIT DU REGISTRE
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUREC SUR LOIRE

Le 8 avril 2024, à 19 heures

Le Conseil Municipal de la Commune d'AUREC SUR LOIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie – salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Bernard BOURGIE, Adjoint, Date de convocation du Conseil municipal : 26 mars 2024

PRESENTS : Florence TEYSSIER, Nathalie JOLIVET, Sébastien ARNAUD, Laurent ROUSSET, Laura GRIMA, Clotilde DOMGA KEMGNI, Joëlle GOMEZ, Bernard BOURGIE, Marcel PAULET, Christophe DEVUN, Alexandre VERGNON, Thierry LEPROUST, Stéphanie CUSSONNET, Michel BEAL, Marie BONNAVAND, Yvon VALEYRE, Christelle RASPILAIRE, Maurice CHAMPAVERE, Pierre FERRET,

EXCUSES REPRESENTES : Pascal HAURY par Sébastien ARNAUD, Caroline MONCHANIN par Marcel PAULET, Pauline GRANGER par Nathalie JOLIVET, Sébastien DIONET par Joëlle GOMEZ, Maryse PARRAT par Laurent ROUSSET, Elisabeth MOULIN par Christophe DEVUN, Lucie VARILLON par Alexandre VERGNON, Josiane JANISSET par Christelle RASPILAIRE, Patrice PEYRARD par Yvon VALEYRE,

EXCUSEES NON REPRESENTEES : 0

ABSENT : Claude VIAL

Nombre de conseillers :	En Exercice : 29	Présents : 19
	Excusés représentés : 9	Excusés non représentés : 0
	Absents : 1	Votants : 28

Mr Alexandre VERGNON a été élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° : 2024_DEL_037

OBJET : Compte Administratif 2023 de la Commune d'Aurec sur Loire : Budget Annexe Restaurant Scolaire

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le Compte de Gestion 2023 afférent, délibérant sur :

le Compte Administratif du Budget Annexe Restaurant Scolaire de l'exercice 2023, dressé par Monsieur Claude VIAL, Maire, après s'être fait présenter les différents documents budgétaires de l'exercice,

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 24 ; Contre : 0 ; Abstention : 4- M. VALEYRE, M. VALEYRE pour M. PEYRARD, M. CHAMPAVERE, M. FERRET)

à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif,
- Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- Constate l'absence de reste à réaliser,
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés dans le document joint et l'annexe II-A1 dudit compte,

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures

P/o Le Maire, l'adjoint délégué
Bernard BOURGIE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. La Juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr. La présente délibération sera inscrite au registre des délibérations du conseil municipal, publiée sur le site internet de la Mairie et transmise au contrôle de légalité.

Auteur : Claude VIAL – Maire - Transmis au contrôle de légalité et Publié sur le site de la Mairie : le 11 AVR. 2024

V - ARRETE ET SIGNATURES
ARRETE ET SIGNATURESV
A

Nombre de membres en exercice : 29
 Nombre de membres présents : 19
 Nombre de suffrages exprimés : 28
 VOTES :
 Pour : 24
 Contre : 0
 Abstentions : 4

Date de convocation : 26/03/24

Présenté par Le Maire (1),
 A Aurec-sur-Loire, le 08/04/2024

Délibéré par l'assemblée le Conseil Municipal (2), réunie en session ordinaire
 A Aurec-sur-Loire, le 08-06-24
 Les membres de l'assemblée délibérante le Conseil Municipal (2),(3),


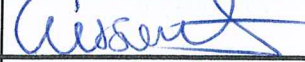





L'Adjoint

B BOURGIE

Alexandre VERGNON	
Bernard BOURGIE	
Caroline MONCHANIN	Représentée par Marcel PAULET
Christelle RASPILAIRE	
Christophe DEVUN	
Clotaire DOMGA KEMGNI	
Elisabeth MOULIN	Représentée par Christophe DEVUN
Florence TEYSSIER	
Josiane JANISSET	Représentée par Christelle Raspilaire
Joëlle GOMEZ	
Laura GRIMA	
Laurent ROUSSET	
Lucie VARILLON	Représentée par Alexandre VERGNON
Marcel PAULET	
Maria BONNAVAND	
Maryse PARRAT	Représentée par Laurent ROUSSET
Maurice CHAMPAVERE	
Michel BEAL	
Nathalie JOLIVET	
Pascal HAURY	Représentée par Sebastien ARVAND

V - ARRETE ET SIGNATURES
ARRETE ET SIGNATURESV
A

Patrice PEYRARD	Représenti par non valide
Pauline GRANGER	Représentée par Nathalie DOUVET
Pierre FERRET	
Stéphanie CUSSONNET	
Sébastien ARNAUD	
Sébastien DIONET	Représenté par Joëlle GORREZ
Thierry LEPROUST	
Yvon VALEYRE	

11 AVR. 2024

11 AVR. 2024

Certifié exécutoire par Le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 11 AVR. 2024, et de la publication le 11 AVR. 2024

Aurec/Loire le
08/04/2024

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

L'Adjoint

B BOURGIE



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département Haute Loire – Arrondissement d'Yssingeaux - Canton d'Aurec sur Loire
Commune d'Aurec sur Loire
EXTRAIT DU REGISTRE
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUREC SUR LOIRE

Le 8 avril 2024, à 19 heures

Le Conseil Municipal de la Commune d'AUREC SUR LOIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie – salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Bernard BOURGIE, Adjoint, Date de convocation du Conseil municipal : 26 mars 2024

PRESENTS : Florence TEYSSIER, Nathalie JOLIVET, Sébastien ARNAUD, Laurent ROUSSET, Laura GRIMA, Clotilde DOMGA KEMGNI, Joëlle GOMEZ, Bernard BOURGIE, Marcel PAULET, Christophe DEVUN, Alexandre VERGNON, Thierry LEPROUST, Stéphanie CUSSONNET, Michel BEAL, Marie BONNAVAND, Yvon VALEYRE, Christelle RASPILAIRE, Maurice CHAMPAVERE, Pierre FERRET,

EXCUSES REPRESENTES : Pascal HAURY par Sébastien ARNAUD, Caroline MONCHANIN par Marcel PAULET, Pauline GRANGER par Nathalie JOLIVET, Sébastien DIONET par Joëlle GOMEZ, Maryse PARRAT par Laurent ROUSSET, Elisabeth MOULIN par Christophe DEVUN, Lucie VARILLON par Alexandre VERGNON, Josiane JANISSET par Christelle RASPILAIRE, Patrice PEYRARD par Yvon VALEYRE,

EXCUSEES NON REPRESENTES : 0

ABSENT : Claude VIAL

Nombre de conseillers :

En Exercice : 29

Présents : 19

Excusés représentés : 9

Excusés non représentés : 0

Absents : 1

Votants : 28

Mr Alexandre VERGNON a été élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° : 2024_DEL_038

OBJET : Compte Administratif 2023 de la Commune d'Aurec sur Loire : Budget Annexe Commerce

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le Compte de Gestion 2023 afférent, délibérant sur :

le Compte Administratif du Budget Annexe Commerces de l'exercice 2023, dressé par Monsieur Claude VIAL, Maire, après s'être fait présenter les différents documents budgétaires de l'exercice,

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 24 ; Contre : 0 ; Abstention : 4- M. VALEYRE, M. VALEYRE pour M. PEYRARD, M. CHAMPAVERE, M. FERRET)

à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif,
- Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- Constate l'absence de reste à réaliser,
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés dans le document joint et l'annexe II-A1 dudit compte,

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures

P/o Le Maire, l'adjoint délégué,
Bernard BOURGIE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. La Juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

La présente délibération sera inscrite au registre des délibérations du conseil municipal, publiée sur le site internet de la Mairie et transmise au contrôle de légalité.

Auteur : Claude VIAL – Maire - Transmis au contrôle de légalité et Publié sur le site de la Mairie : le 11 AVR. 2024

IV – ANNEXES	IV
ARRETE ET SIGNATURES	D

Nombre de membres en exercice : 29
 Nombre de membres présents : 19
 Nombre de suffrages exprimés : 28
 VOTES :
 Pour 24
 Contre 4
 Abstentions 4

Date de convocation : 26/03/2024

Présenté par (1) Le Maire,
 A Aurec-sur-Loire le 08/04/2024
 (1) Le Maire,






Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire
 A Aurec-sur-Loire, le 08/04/2024
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),



Alexandre VERGNON	
Bernard BOURGIE	
Caroline MONCHANIN	Représentée par Yves PAULET
Christelle RASPILAIRE	
Christophe DEVUN	
Clotaire DOMGA KEMGNI	
Elisabeth MOULIN	Représentée par Christophe DEVUN
Florence TEYSSIER	
Josiane JANISSET	Représentée par Christelle Raspilaire
Joëlle GOMEZ	
Laura GRIMA	
Laurent ROUSSET	
Lucie VARILLON	Représentée par Alexandre VERGNON
Marcel PAULET	
Maria BONNAVAND	
Maryse PARRAT	Représentée par Laurent ROUSSET
Maurice CHAMPAVERE	
Michel BEAL	
Nathalie JOLIVET	
Pascal HAURY	Représentée par Sébastien ARNAUD
Patrice PEYRARD	Représentée par Yves VALLEYE

IV - ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

IV
D

Pauline GRANGER	Représentée par Nathalie Jorivet
Pierre FERRET	
Stéphanie CUSSONNET	
Sébastien ARNAUD	
Sébastien DIONET	Représenté par Sébastien GOREZ
Thierry LEPROUST	
Yvon VALEYRE	

11 AVR. 2024

Certifié exécutoire par (1) Le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 11 AVR. 2024, et de la publication le 11 AVR. 2024.
A Aurec/Loire, le 08/04/2024

- (1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...
- (2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil Municipal.
- (3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

L'Adjoint

B BOURGIG



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département Haute Loire – Arrondissement d'Yssingeaux - Canton d'Aurec sur Loire
Commune d'Aurec sur Loire
EXTRAIT DU REGISTRE
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUREC SUR LOIRE

Le 8 avril 2024, à 19 heures

Le Conseil Municipal de la Commune d'AUREC SUR LOIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie – salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Bernard BOURGIE, Adjoint, Date de convocation du Conseil municipal : 26 mars 2024

PRESENTS : Florence TEYSSIER, Nathalie JOLIVET, Sébastien ARNAUD, Laurent ROUSSET, Laura GRIMA, Clotaire DOMGA KEMGNI, Joëlle GOMEZ, Bernard BOURGIE, Marcel PAULET, Christophe DEVUN, Alexandre VERGNON, Thierry LEPROUST, Stéphanie CUSSONNET, Michel BEAL, Marie BONNAVAND, Yvon VALEYRE, Christelle RASPILAIRE, Maurice CHAMPAVERE, Pierre FERRET,

EXCUSES REPRESENTES : Pascal HAURY par Sébastien ARNAUD, Caroline MONCHANIN par Marcel PAULET, Pauline GRANGER par Nathalie JOLIVET, Sébastien DIONET par Joëlle GOMEZ, Maryse PARRAT par Laurent ROUSSET, Elisabeth MOULIN par Christophe DEVUN, Lucie VARILLON par Alexandre VERGNON, Josiane JANISSET par Christelle RASPILAIRE, Patrice PEYRARD par Yvon VALEYRE,

EXCUSEES NON REPRESENTES : 0

ABSENT : Claude VIAL

Nombre de conseillers :	En Exercice : 29	Présents : 19
	Excusés représentés : 9	Excusés non représentés : 0
	Absents : 1	Votants : 28

Mr Alexandre VERGNON a été élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° : 2024_DEL_039

OBJET : Compte Administratif 2023 de la Commune d'Aurec sur Loire : Budget Annexe Camping

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le Compte de Gestion 2023 afférent, délibérant sur :

le Compte Administratif du Budget Annexe Camping de l'exercice 2023, dressé par Monsieur Claude VIAL, Maire, après s'être fait présenter les différents documents budgétaires de l'exercice,

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 24 ; Contre : 0 ; Abstention : 4- M. VALEYRE, M. VALEYRE pour M. PEYRARD, M. CHAMPAVERE, M. FERRET)

à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif,
- Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- Constate l'absence de reste à réaliser,
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés dans le document joint et l'annexe II-A1 dudit compte,

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures

P/o Le Maire, l'adjoint délégué,
Bernard BOURGIE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. La Juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

La présente délibération sera inscrite au registre des délibérations du conseil municipal, publiée sur le site internet de la Mairie et transmise au contrôle de légalité.

Auteur : Claude VIAL – Maire - Transmis au contrôle de légalité et Publié sur le site de la Mairie : le 11 AVR. 2024

IV - ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURESIV
D

Nombre de membres en exercice : 29
 Nombre de membres présents : 19
 Nombre de suffrages exprimés : 28
 VOTES :
 Pour : 24
 Contre : 0
 Abstentions : 4

Date de convocation : 26/3/2024

Présenté par (1) Le Maire,
 A Aurec-sur-Loire le 08/04/2024
 (1) Le Maire,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire
 A Aurec-sur-Loire, le 08/04/2024
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),

B

BOURGIE


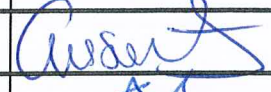



L'Adjoint



Alexandre VERGNON	
Bernard BOURGIE	
Caroline MONCHANIN	Représentée par Yves PAULET
Christelle RASPILAIRE	
Christophe DEVUN	
Clotaire DOMGA KEMGNI	
Elisabeth MOULIN	Représentée par Christophe DEVUN
Florence TEYSSIER	
Josiane JANISSET	Représentée par Christelle Raspilaire
Joëlle GOMEZ	
Laura GRIMA	
Laurent ROUSSET	
Lucie VARILLON	Représentée par Alexandre VERGNON
Marcel PAULET	
Maria BONNAVAND	
Maryse PARRAT	Représentée par Laurent ROUSSET
Maurice CHAMPAVERE	
Michel BEAL	
Nathalie JOLIVET	
Pascal HAURY	Représentée par Sébastien ARNAUD
Patrice PEYRARD	Représentée par Yves PAULET

IV - ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

IV
D

Pauline GRANGER	Représentée par Nathalie SOUVET
Pierre FERRET	
Stéphanie CUSSONNET	
Sébastien ARNAUD	
Sébastien DIONET	Représenté par Joëlle GOREZ
Thierry LEPROUST	
Yvon VALEYRE	

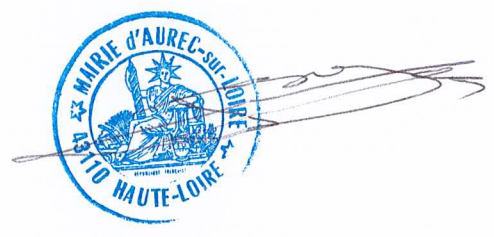
11 AVR. 2024

Certifié exécutoire par (1) Le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 11 AVR. 2024 et de la publication le 11 AVR. 2024
A Aurec Loire, le 06/04/2024

- (1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...
- (2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil Municipal.
- (3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

L'Adjoint

B BOURGIE



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département Haute Loire – Arrondissement d'Yssingeaux - Canton d'Aurec sur Loire
Commune d'Aurec sur Loire
EXTRAIT DU REGISTRE
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUREC SUR LOIRE

Le 8 avril 2024, à 19 heures

Le Conseil Municipal de la Commune d'AUREC SUR LOIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie – salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Bernard BOURGIE, Adjoint, Date de convocation du Conseil municipal : 26 mars 2024

PRESENTS : Florence TEYSSIER, Nathalie JOLIVET, Sébastien ARNAUD, Laurent ROUSSET, Laura GRIMA, Clotaire DOMGA KEMGNI, Joëlle GOMEZ, Bernard BOURGIE, Marcel PAULET, Christophe DEVUN, Alexandre VERGNON, Thierry LEPROUST, Stéphanie CUSSONNET, Michel BEAL, Marie BONNAVAND, Yvon VALEYRE, Christelle RASPILAIRE, Maurice CHAMPAVERE, Pierre FERRET,

EXCUSES REPRESENTES : Pascal HAURY par Sébastien ARNAUD, Caroline MONCHANIN par Marcel PAULET, Pauline GRANGER par Nathalie JOLIVET, Sébastien DIONET par Joëlle GOMEZ, Maryse PARRAT par Laurent ROUSSET, Elisabeth MOULIN par Christophe DEVUN, Lucie VARILLON par Alexandre VERGNON, Josiane JANISSET par Christelle RASPILAIRE, Patrice PEYRARD par Yvon VALEYRE,

EXCUSEES NON REPRESENTES : 0

ABSENT : Claude VIAL

Nombre de conseillers :

En Exercice : 29

Excusés représentés : 9

Absents : 1

Présents : 19

Excusés non représentés : 0

Votants : 28

Mr Alexandre VERGNON a été élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° : 2024_DEL_040

OBJET : Compte Administratif 2023 de la Commune d'Aurec sur Loire : Budget Annexe Maison Médicale

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le Compte de Gestion 2023 afférent, délibérant sur :

le Compte Administratif du Budget Annexe Maison Médicale de l'exercice 2023, dressé par Monsieur Claude VIAL, Maire, après s'être fait présenter les différents documents budgétaires de l'exercice,

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 24 ; Contre : 0 ; Abstention : 4- M. VALEYRE, M. VALEYRE pour M. PEYRARD, M. CHAMPAVERE, M. FERRET)

à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif,
- Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- Constate l'absence de reste à réaliser,
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés dans le document joint et l'annexe II-A1 dudit compte,

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures

P/o Le Maire, l'adjoint délégué,
Bernard BOURGIE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. La Juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

La présente délibération sera inscrite au registre des délibérations du conseil municipal, publiée sur le site internet de la Mairie et transmise au contrôle de légalité.

Auteur : Claude VIAL – Maire - Transmis au contrôle de légalité et Publié sur le site de la Mairie : le **11 AVR. 2024**

V - ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 19

Nombre de suffrages exprimés : 28

VOTES :

Pour : 24

Contre : 0

Abstentions : 4

Date de convocation : 26/3/2024

Présenté par Le Maire (1),
A Aurec-sur-Loire, le 08/04/2024Délibéré par l'assemblée le Conseil Municipal (2), réunie en session ordinaire
A Aurec-sur-Loire, le 08/04/2024
Les membres de l'assemblée délibérante le Conseil Municipal (2),(3),

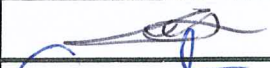
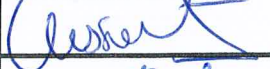

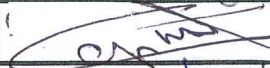
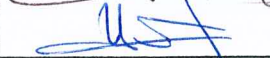
L'Adjoint

B BOURGIE



Alexandre VERGNON	
Bernard BOURGIE	
Caroline MONCHANIN	Représentée par Marcel Paulet
Christelle RASPILAIRE	
Christophe DEVUN	
Clotaire DOMGA KEMGNI	
Elisabeth MOULIN	Représentée par Christophe Devun
Florence TEYSSIER	
Josiane JANISSET	Représentée par Christelle Raspilaire
Joëlle GOMEZ	
Laura GRIMA	
Laurent ROUSSET	
Lucie VARILLON	Représentée par Alexandre Vergnon
Marcel PAULET	
Maria BONNAVAND	
Maryse PARRAT	Représentée par Laurent Rousset
Maurice CHAMPAVERE	
Michel BEAL	
Nathalie JOLIVET	
Pascal HAURY	Représenté par Sébastien Arnaud

V - ARRETE ET SIGNATURES
ARRETE ET SIGNATURESV
A

Patrice PEYRARD	Représenté par Yvon Valeyre
Pauline GRANGER	Représentée par Nathalie Jolivet
Pierre FERRET	
Stéphanie CUSSONNET	
Sébastien ARNAUD	
Sébastien DIONET	Représenté par Joëlle Gmnoz
Thierry LEPROUST	
Yvon VALEYRE	

11 AVR. 2024

Certifié exécutoire par Le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le 11 AVR. 2024, et de la publication le 11 AVR. 2024

A Aures/Loire,
08/04/24

(1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».

(2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...

(3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

L'Adjoint

B BOURGIE



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département Haute Loire – Arrondissement d'Yssingeaux - Canton d'Aurec sur Loire
Commune d'Aurec sur Loire
EXTRAIT DU REGISTRE
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUREC SUR LOIRE

Le 8 avril 2024, à 19 heures

Le Conseil Municipal de la Commune d'AUREC SUR LOIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie – salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Bernard BOURGIE, Adjoint, Date de convocation du Conseil municipal : 26 mars 2024

PRESENTS : Florence TEYSSIER, Nathalie JOLIVET, Sébastien ARNAUD, Laurent ROUSSET, Laura GRIMA, Clotilde DOMGA KEMGNI, Joëlle GOMEZ, Bernard BOURGIE, Marcel PAULET, Christophe DEVUN, Alexandre VERGNON, Thierry LEPROUST, Stéphanie CUSSONNET, Michel BEAL, Marie BONNAVAND, Yvon VALEYRE, Christelle RASPILAIRE, Maurice CHAMPAVERE, Pierre FERRET,

EXCUSES REPRESENTES : Pascal HAURY par Sébastien ARNAUD, Caroline MONCHANIN par Marcel PAULET, Pauline GRANGER par Nathalie JOLIVET, Sébastien DIONET par Joëlle GOMEZ, Maryse PARRAT par Laurent ROUSSET, Elisabeth MOULIN par Christophe DEVUN, Lucie VARILLON par Alexandre VERGNON, Josiane JANISSET par Christelle RASPILAIRE, Patrice PEYRARD par Yvon VALEYRE,

EXCUSEES NON REPRESENTEES : 0

ABSENT : Claude VIAL

Nombre de conseillers :	En Exercice : 29	Présents : 19
	Excusés représentés : 9	Excusés non représentés : 0
	Absents : 1	Votants : 28

Mr Alexandre VERGNON a été élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° : 2024_DEL_041

OBJET : Compte Administratif 2023 de la Commune d'Aurec sur Loire : Budget Annexe Petit Train Touristique

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le Compte de Gestion 2023 afférent, délibérant sur :

le Compte Administratif du Budget Annexe Petit Train Touristique de l'exercice 2023, dressé par Monsieur Claude VIAL, Maire, après s'être fait présenter les différents documents budgétaires de l'exercice,

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 24 ; Contre : 0 ; Abstention : 4- M. VALEYRE, M. VALEYRE pour M. PEYRARD, M. CHAMPAVERE, M. FERRET)

à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif,
- Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- Constate l'absence de reste à réaliser,
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés dans le document joint et l'annexe II-A1 dudit compte,

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures

P/o Le Maire, l'adjoint délégué,
Bernard BOURGIE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. La Juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télécours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.
La présente délibération sera inscrite au registre des délibérations du conseil municipal, publiée sur le site internet de la Mairie et transmise au contrôle de légalité.

Auteur : Claude VIAL – Maire - Transmis au contrôle de légalité et Publié sur le site de la Mairie : le 11 Avril 2024

V – ARRETE ET SIGNATURES	V
ARRETE ET SIGNATURES	A

Nombre de membres en exercice : 29

Nombre de membres présents : 19

Nombre de suffrages exprimés : 28

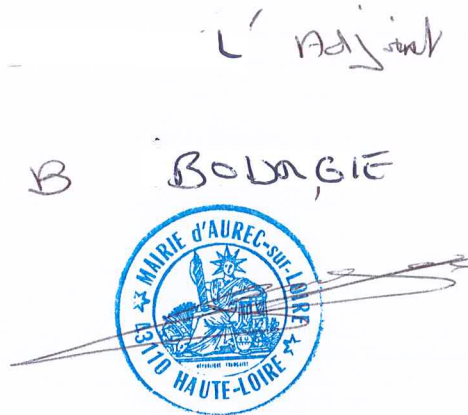
VOTES :

Pour : 24

Contre : 0

Abstentions : 4

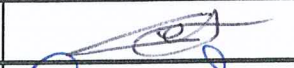
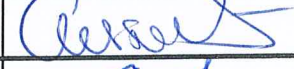



Date de convocation : 26/03/2024

Présenté par Le Maire (1),
A Aurec-sur-Loire, le 08/04/2024Délibéré par l'assemblée le Conseil Municipal (2), réunie en session ordinaire
A Aurec-sur-Loire, le 08/04/2024
Les membres de l'assemblée délibérante le Conseil Municipal (2),(3),

Alexandre VERGNON	
Bernard BOURGIE	
Caroline MONCHANIN	Représentée par Marcel Paulet
Christelle RASPILAIRE	
Christophe DEVUN	
Clotaire DOMGA KEMGNI	
Elisabeth MOULIN	Représentée par Christophe Devun
Florence TEYSSIER	
Josiane JANISSET	Représentée par Christelle Raspilaire
Joëlle GOMEZ	
Laura GRIMA	
Laurent ROUSSET	
Lucie VARILLON	Représentée par Alexandre Vergnon
Marcel PAULET	
Maria BONNAVAND	
Maryse PARRAT	Représentée par Laurent Rousset
Maurice CHAMPAVERE	
Michel BEAL	
Nathalie JOLIVET	
Pascal HAURY	Représentée par Sébastien Anadid

V - ARRETE ET SIGNATURES
ARRETE ET SIGNATURES

V
 A

Patrice PEYRARD	Représenté par Yvon Valeyre
Pauline GRANGER	Représentée par Nathalie Boliver
Pierre FERRET	
Stéphanie CUSSONNET	
Sébastien ARNAUD	
Sébastien DIONET	Représenté par Joëlle Gouez
Thierry LEPROUST	
Yvon VALEYRE	

11 AVR. 2024

11 AVR. 2024

Certifié exécutoire par Le Maire (1), compte tenu de la transmission en préfecture, le, et de la publication le

A Aurec/Loire le
 08/04/2024

- (1) Indiquer « la présidente » ou « le président ».
- (2) Indiquer la nature de l'assemblée délibérante : du conseil régional de ..., de la Collectivité territoriale unique de ..., de la métropole de ..., du Conseil syndical de ...
- (3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

L'Adjoint

B BOURGIE



REPUBLIQUE FRANCAISE
Département Haute Loire – Arrondissement d'Yssingeaux - Canton d'Aurec sur Loire
Commune d'Aurec sur Loire
EXTRAIT DU REGISTRE
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUREC SUR LOIRE

Le 8 avril 2024, à 19 heures

Le Conseil Municipal de la Commune d'AUREC SUR LOIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie – salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Bernard BOURGIE, Adjoint, Date de convocation du Conseil municipal : 26 mars 2024

PRESENTS : Florence TEYSSIER, Nathalie JOLIVET, Sébastien ARNAUD, Laurent ROUSSET, Laura GRIMA, Clotilde DOMGA KEMGNI, Joëlle GOMEZ, Bernard BOURGIE, Marcel PAULET, Christophe DEVUN, Alexandre VERGNON, Thierry LEPROUST, Stéphanie CUSSONNET, Michel BEAL, Marie BONNAVAND, Yvon VALEYRE, Christelle RASPILAIRE, Maurice CHAMPAVERE, Pierre FERRET,

EXCUSES REPRESENTES : Pascal HAURY par Sébastien ARNAUD, Caroline MONCHANIN par Marcel PAULET, Pauline GRANGER par Nathalie JOLIVET, Sébastien DIONET par Joëlle GOMEZ, Maryse PARRAT par Laurent ROUSSET, Elisabeth MOULIN par Christophe DEVUN, Lucie VARILLON par Alexandre VERGNON, Josiane JANISSET par Christelle RASPILAIRE, Patrice PEYRARD par Yvon VALEYRE,

EXCUSEES NON REPRESENTES : 0

ABSENT : Claude VIAL

Nombre de conseillers :	En Exercice : 29	Présents : 19
	Excusés représentés : 9	Excusés non représentés : 0
	Absents : 1	Votants : 28

Mr Alexandre VERGNON a été élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° : 2024_DEL_042

OBJET : Compte Administratif 2023 de la Commune d'Aurec sur Loire : Budget Annexe Autopartage

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le Compte de Gestion 2023 afférent, délibérant sur :

le Compte Administratif du Budget Annexe Autopartage de l'exercice 2023, dressé par Monsieur Claude VIAL, Maire, après s'être fait présenter les différents documents budgétaires de l'exercice,

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 24 ; Contre : 0 ; Abstention : 4- M. VALEYRE, M. VALEYRE pour M. PEYRARD, M. CHAMPAVERE, M. FERRET)

à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif,
- Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- Constate l'absence de reste à réaliser,
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés dans le document joint et l'annexe II-A1 dudit compte,

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures

P/o Le Maire, l'adjoint délégué,
Bernard BOURGIE



La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. La Juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.
La présente délibération sera inscrite au registre des délibérations du conseil municipal, publiée sur le site internet de la Mairie et transmise au contrôle de légalité.

Auteur : Claude VIAL – Maire - Transmis au contrôle de légalité et Publié sur le site de la Mairie : le 11 AVR. 2024

IV – ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURESIV
D

Nombre de membres en exercice : 29
 Nombre de membres présents : 19
 Nombre de suffrages exprimés : 28
 VOTES :
 Pour : 24
 Contre : 0
 Abstentions : 4

Date de convocation : 26/3/2024

Présenté par (1) Le Maire,
 A Aurec-sur-Loire le 08/04/2024
 (1) Le Maire,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire
 A Aurec-sur-Loire, le 08/04/2024
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),



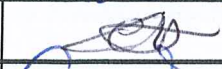




L'Adjoint

B BOURGIE

Alexandre VERGNON	
Bernard BOURGIE	
Caroline MONCHANIN	Représentée par Marcel PAULET
Christelle RASPILAIRE	
Christophe DEVUN	
Clotaire DOMGA KEMGNI	
Elisabeth MOULIN	Représentée par Christophe DEVUN
Florence TEYSSIER	
Josiane JANISSET	Représentée par Christelle RASPILAIRE
Joëlle GOMEZ	
Laura GRIMA	
Laurent ROUSSET	
Lucie VARILLON	Représentée par Alexandre VERGNON
Marcel PAULET	
Maria BONNAVAND	
Maryse PARRAT	Représentée par Laurent ROUSSET
Maurice CHAMPAVERE	
Michel BEAL	
Nathalie JOLIVET	
Pascal HAURY	Représentée par Sébastien ARRARD
Patrice PEYRARD	Représentée par Yvon VALAYE

IV - ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

IV
D

Pauline GRANGER	Représentée par Nathalie GUILLET
Pierre FERRET	
Stéphanie CUSSONNET	
Sébastien ARNAUD	
Sébastien DIONET	Représenté par Joëlle GAZET
Thierry LEPROUST	
Yvon VALEYRE	

11 AVRIL 2024

11 AVR. 2024

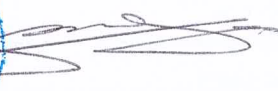
Certifié exécutoire par (1) Le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le , et de la publication le
Aurec/Loire, le 08/04/2024

- (1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...
- (2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil Municipal.
- (3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

L'Adjoint

B BOURGIE





REPUBLIQUE FRANCAISE
Département Haute Loire – Arrondissement d'Yssingeaux - Canton d'Aurec sur Loire
Commune d'Aurec sur Loire
EXTRAIT DU REGISTRE
DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL D'AUREC SUR LOIRE

Le 8 avril 2024, à 19 heures

Le Conseil Municipal de la Commune d'AUREC SUR LOIRE, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la mairie – salle du conseil municipal, sous la présidence de M. Bernard BOURGIE, Adjoint, Date de convocation du Conseil municipal : 26 mars 2024

PRESENTS : Florence TEYSSIER, Nathalie JOLIVET, Sébastien ARNAUD, Laurent ROUSSET, Laura GRIMA, Clotilde DOMGA KEMGNI, Joëlle GOMEZ, Bernard BOURGIE, Marcel PAULET, Christophe DEVUN, Alexandre VERGNON, Thierry LEPROUST, Stéphanie CUSSONNET, Michel BEAL, Marie BONNAVAND, Yvon VALEYRE, Christelle RASPILAIRE, Maurice CHAMPAVERE, Pierre FERRET,

EXCUSES REPRESENTES : Pascal HAURY par Sébastien ARNAUD, Caroline MONCHANIN par Marcel PAULET, Pauline GRANGER par Nathalie JOLIVET, Sébastien DIONET par Joëlle GOMEZ, Maryse PARRAT par Laurent ROUSSET, Elisabeth MOULIN par Christophe DEVUN, Lucie VARILLON par Alexandre VERGNON, Josiane JANISSET par Christelle RASPILAIRE, Patrice PEYRARD par Yvon VALEYRE,

EXCUSEES NON REPRESENTES : 0

ABSENT : Claude VIAL

Nombre de conseillers :	En Exercice : 29	Présents : 19
	Excusés représentés : 9	Excusés non représentés : 0
	Absents : 1	Votants : 28

Mr Alexandre VERGNON a été élu secrétaire de séance.

DELIBERATION N° : 2024_DEL_043

OBJET : Compte Administratif 2023 de la Commune d'Aurec sur Loire : Budget Annexe Energies Renouvelable

Le Conseil Municipal, après avoir approuvé le Compte de Gestion 2023 afférent, délibérant sur :

le Compte Administratif du Budget Annexe Energies Renouvelable de l'exercice 2023, dressé par Monsieur Claude VIAL, Maire, après s'être fait présenter les différents documents budgétaires de l'exercice,

Avis favorable à l'unanimité (Pour : 24 ; Contre : 0 ; Abstention : 4- M. VALEYRE, M. VALEYRE pour M. PEYRARD, M. CHAMPAVERE, M. FERRET)

à la majorité absolue des suffrages exprimés, selon l'article L 2121-20 du Code Général des Collectivités Territoriales,

- Lui donne acte de la présentation faite du Compte Administratif,
- Constate les identités de valeurs avec les indications du compte de gestion relatives aux reports à nouveau, au résultat d'exploitation de l'exercice, au fonds de roulement du bilan d'entrée et de sortie, aux débits et aux crédits portés à titre budgétaire aux différents comptes,
- Constate l'état des restes à réaliser pour un montant de 13 604.00 € en dépenses et 327 552.00 € en recettes,
- Arrête les résultats définitifs tels que résumés dans le document joint et l'annexe II-A1 dudit compte,

Fait et délibéré, les jours, mois et an que dessus,
Au registre sont les signatures

P/o Le Maire, l'adjoint délégué,
Bernard BOURGIE

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Clermont-Ferrand dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou de sa publication. La Juridiction administrative compétente peut aussi être saisie par l'application Télérecours citoyens accessible à partir du site www.telerecours.fr.

La présente délibération sera inscrite au registre des délibérations du conseil municipal, publiée sur le site internet de la Mairie et transmise au contrôle de légalité.

Auteur : Claude VIAL – Maire - Transmis au contrôle de légalité et Publié sur le site de la Mairie : le 11 AVR. 2024

IV - ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURESIV
D

Nombre de membres en exercice : 29
 Nombre de membres présents : 19
 Nombre de suffrages exprimés : 28
 VOTES :
 Pour : 24
 Contre : 0
 Abstentions : 4

B L'Adjoint
 BOURGIE

Date de convocation : 26/03/2024

Présenté par (1) Le Maire,
 A Aurec-sur-Loire le 08/04/2024
 (1) Le Maire,

Délibéré par l'assemblée (2), réunie en session ordinaire
 A Aurec-sur-Loire, le 08/04/2024
 Les membres de l'assemblée délibérante (2),(3),



Alexandre VERGNON	
Bernard BOURGIE	
Caroline MONCHANIN	Représentée par Marcel PAULET
Christelle RASPILAIRE	Raspilaire
Christophe DEVUN	
Clotaire DOMGA KEMGNI	
Elisabeth MOULIN	Représentée par Christophe DEVUN
Florence TEYSSIER	
Josiane JANISSET	Représentée par Christelle Raspilaire
Joëlle GOMEZ	
Laura GRIMA	GRIMA
Laurent ROUSSET	
Lucie VARILLON	Représentée par Alexandre VERGNON
Marcel PAULET	
Maria BONNAVAND	Mbonnavand
Maryse PARRAT	Représentée par Laurent ROUSSET
Maurice CHAMPAVERE	
Michel BEAL	
Nathalie JOLIVET	
Pascal HAURY	Représentée par Sébastien ARNAUD
Patrice PEYRARD	Représentée par Yvon VALAYRE

IV - ANNEXES
ARRETE ET SIGNATURES

IV
D

Pauline GRANGER	Représentée par Nathalie JOLIVET
Pierre FERRET	Signature
Stéphanie CUSSONNET	Signature
Sébastien ARNAUD	Représenté par Théo GOTEZ
Sébastien DIONET	Signature
Thierry LEPROUST	Signature
Yvon VALEYRE	Signature

11 AVR. 2024

11 AVR. 2024

Certifié exécutoire par (1) Le Maire, compte tenu de la transmission en préfecture, le 11 AVR. 2024, et de la publication le 11 AVR. 2024.

Aurec-sur-Loire, le 8/04/2024

- (1) Indiquer le « président du conseil d'administration » ou l'exécutif de la collectivité de rattachement : maire, président du conseil général,...
- (2) L'assemblée délibérante étant : le Conseil Municipal.
- (3) L'ajout des signataires est désormais facultatif.

(Adjoint

B. BOURGIE



43012
Code INSEECOMMUNE d' AUREC SUR LOIRE
Budget Communal Aurec Sur Loire

2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2023Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation
du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023, le Conseil Municipal
décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :Nombre de membres en exercice : 23
Nombre de membres présents : 20
Nombre de membres exprimés : 23
VOTES :
Pour Contre Abstentions : 4

N° 2024-DEL-044

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	1 379 108,75
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	531 621,21
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	1 910 729,96
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-199 732,22
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	848 851,36
Besoin de financement F. = D. + E.	0,00
AFFECTATION = C. = G. + H.	1 910 729,96
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	1 100 000,00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	810 729,96
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

(1) Origine : emprunt : 0,00, subvention : 0,00 ou autofinancement : 0,00

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.

(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission, le 11/04/2024 et de la publication le 11/04/2024

le Maire
Claude VIAL

A. Aurec s/Loire, le 06/04/2024



43012
Code INSEECOMMUNE d' AUREC SUR LOIRE
Budget Restaurant Scolaire Aurec

2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2023

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice : 23
Nombre de membres présents : 20
Nombre de membres exprimés : 23
VOTES :
Pour 25 Contre : 0 Abstentions : 4

N° 2024-DEL-045

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT	
Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	35 480,12
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	0,00
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	35 480,12
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	-90 652,02
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	0,00
Besoin de financement F. = D. + E.	90 652,02
AFFECTATION = C. = G. + H.	35 480,12
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	35 480,12
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	0,00
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

(1) Origine : emprunt : 0,00, subvention : 0,00 ou autofinancement : 0,00

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.
Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.

(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en Sous-Prefecture, le 11/04/2024 et de la publication le 11/04/2024

A. Aurec sur Loire, le 06/04/2024

le Maire
Claude VIAU

43012
Code INSEECOMMUNE d' AUREC SUR LOIRE
Commerces

2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal
AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2023

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Nombre de membres en exercice : 25
Nombre de membres présents : 20
Nombre de membres exprimés : 25
VOTES :
Pour 25 Contre : 0 Abstentions : 4

N° 2024_DEL_046

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION

a. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	11 186,98
dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :	0,00
c. <u>Résultats antérieurs reportés</u>	0,00
D 002 du compte administratif (si déficit) R 002 du compte administratif (si excédent)	
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1) (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	11 186,98
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé du signe + ou -)	-17 554,77
D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	
f. Solde des restes à réaliser d'investissement (précédé du signe + ou -)	31 424,61
Besoin de financement = e + f	0,00
AFFECTATION (2) = d.	11 186,98
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0,00
2) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)	0,00
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) : 0,00	11 186,98
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	

(1) Le solde des restes à réaliser de la section d'exploitation n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats d'exploitation. Les restes à réaliser de la section d'exploitation sont reportés au budget de reprise des résultats.

(2) Les règles d'affectation des résultats des régies SPIC sont prévues par les articles R. 2221-48 et R. 2221-90 du CGCT.

(3) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission, le 11/04/2024 et de la publication le 11/04/2024

le Maire
Claude VIALA. le Maire de Aurec-sur-Loire le 06/04/2024


43012
Code INSEECOMMUNE d' AUREC SUR LOIRE
Budget Camping Aurec Sur Loire

2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal
AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2023

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Nombre de membres en exercice : 29
 Nombre de membres présents : 20
 Nombre de membres exprimés : 23
 VOTES :
 Pour 20 Contre : 0 Abstentions : 4

N° 2024_DEL_047

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION

a. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	229,24
dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :	0,00
c. <u>Résultats antérieurs reportés</u>	330,26
D 002 du compte administratif (si déficit) R 002 du compte administratif (si excédent)	
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1) (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	559,50
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé du signe + ou -)	7 571,77
D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	
f. Solde des restes à réaliser d'investissement (précédé du signe + ou -)	0,00
Besoin de financement = e + f	0,00
AFFECTATION (2) = d.	559,50
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0,00
2) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)	0,00
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) : 0,00	559,50
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	

(1) Le solde des restes à réaliser de la section d'exploitation n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats d'exploitation. Les restes à réaliser de la section d'exploitation sont reportés au budget de reprise des résultats.

(2) Les règles d'affectation des résultats des régies SPIC sont prévues par les articles R. 2221-48 et R. 2221-90 du CGCT.

(3) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission, le 11/04/2024 et de la publication le 11/04/2024

A. Aurec-sur-Loire, le 08/04/2024

le Maire
 Claude VIAL



43012
Code INSEECOMMUNE d' AUREC SUR LOIRE
Budget Maison Médicale Aurec

2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2023Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation
du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023, le Conseil Municipal
décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :Nombre de membres en exercice : 29
Nombre de membres présents : 20
Nombre de membres exprimés : 29
VOTES :
Pour 28 Contre : 0 Abstentions : 4

N° 2024-DEL-048

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	3 893,49
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	33 852,23
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	37 745,72
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	198 132,60
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	0,00
Besoin de financement F. = D. + E.	0,00
AFFECTATION = C. = G. + H.	37 745,72
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	0,00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	37 745,72
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

(1) Origine : emprunt : 0,00, subvention : 0,00 ou autofinancement : 0,00

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.

(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission en Sous-Prefecture, le 11/04/2024 et de la publication le 11/04/2024

A. Aurec sur Loire, le 8/6/24

le Maire
Claude VIAL

43012
Code INSEECOMMUNE d' AUREC SUR LOIRE
Budget Petit Train Touristique

2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal
AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT DE L'EXERCICE 2023

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat de fonctionnement de l'exercice 2023, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat de fonctionnement comme suit :

Nombre de membres en exercice : 29
 Nombre de membres présents : 20
 Nombre de membres exprimés : 29
 VOTES :
 Pour 25 Contre : 0 Abstentions : 4

N° 2024-DEL049

AFFECTATION DU RESULTAT DE FONCTIONNEMENT

Résultat de fonctionnement	
<u>A. Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	738,38
<u>B. Résultats antérieurs reportés</u> ligne 002 du compte administratif précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	128,45
C Résultat à affecter = A. + B. (hors restes à réaliser) (si C. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	866,83
Solde d'exécution de la section d'investissement	
<u>D. Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé de + ou -) D 001 (si déficit) R 001 (si excédent)	0,00
<u>E. Solde des restes à réaliser d'investissement (3)</u> (précédé du signe + ou -) Besoin de financement Excédent de financement (1)	0,00
Besoin de financement F. = D. + E.	0,00
AFFECTATION = C. = G. + H.	866,83
1) Affectation en réserves R1068 en investissement G. = au minimum couverture du besoin de financement F	0,00
2) H. Report en fonctionnement R 002 (2)	866,83
DEFICIT REPORTE D 002 (4)	

(1) Origine : emprunt : 0,00, subvention : 0,00 ou autofinancement : 0,00

(2) Eventuellement, pour la part excédant la couverture du besoin de financement de la section d'investissement.

(3) Le solde des restes à réaliser de la section de fonctionnement n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats de fonctionnement.

Les restes à réaliser de la section de fonctionnement sont reportés au budget de reprise des résultats.

(4) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission, le 11/04/2024 et de la publication le 11/04/2024

A. Aurec sur Loire, le 11/04/2024

le Maire
Claude VIAL



43012
Code INSEECOMMUNE d' AUREC SUR LOIRE
Autopartage Aurec sur Loire

2023

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Conseil Municipal
AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION DE L'EXERCICE 2023

Après avoir examiné le compte administratif statuant sur l'affectation du résultat d'exploitation de l'exercice 2023, le Conseil Municipal décide d'affecter le résultat d'exploitation comme suit :

Nombre de membres en exercice	29
Nombre de membres présents :	20
Nombre de membres exprimés :	29
VOTES :	
Pour 8 Contre : 0 Abstentions :	4

N° 2024-DEL-050

AFFECTATION DU RESULTAT D'EXPLOITATION

a. <u>Résultat de l'exercice</u> précédé du signe + (excédent) ou - (déficit)	-1 764,05
dont b. Plus values nettes de cession d'éléments d'actif :	0,00
c. <u>Résultats antérieurs reportés</u>	15 000,00
D 002 du compte administratif (si déficit)	
R 002 du compte administratif (si excédent)	
Résultat à affecter : d. = a. + c. (1) (si d. est négatif, report du déficit ligne D 002 ci-dessous)	13 235,95
Solde d'exécution de la section d'investissement	
e. <u>Solde d'exécution cumulé d'investissement</u> (précédé du signe + ou -)	0,00
D 001 (si déficit)	
R 001 (si excédent)	
f. Solde des restes à réaliser d'investissement (précédé du signe + ou -)	0,00
Besoin de financement = e + f	0,00
AFFECTATION (2) = d.	13 235,95
1) Affectation en réserves R 1064 en investissement pour le montant des plus-values nettes de cession d'actifs (correspond obligatoirement au montant du b.)	0,00
2) Affectation en réserves R1068 en investissement (au minimum pour la couverture du besoin de financement diminué du 1)	0,00
3) Report en exploitation R 002 Montant éventuellement et exceptionnellement reversé à la collectivité de rattachement (D 672) :0,00	13 235,95
DEFICIT REPORTE D 002 (3)	

(1) Le solde des restes à réaliser de la section d'exploitation n'est pas pris en compte pour l'affectation des résultats d'exploitation. Les restes à réaliser de la section d'exploitation sont reportés au budget de reprise des résultats.

(2) Les règles d'affectation des résultats des régies SPIC sont prévues par les articles R. 2221-48 et R. 2221-90 du CGCT.

(3) En ce cas, il n'y a pas d'affectation.

Certifié exécutoire par le Maire, compte tenu de la transmission, le 11/04/2024 et de la publication le 11/04/2024

le Maire
Claude VIA

